MORLAIX COMMUNAUTÉ

Mise en œuvre CHARTE QUALITÉ HABITAT Critères et modalités d'instruction des aides





Comité de pilotage 2 décembre 2009

Agence de DEveloppement et d'Urbanisme du Pays de Brest - 24 rue Coat ar Gueven - 29200 Brest

SOMMAIRE

- Critères d'instruction :
 - opération d'aménagement
 - opération de logement social
 - opération d'acquisition-amélioration

Nombre de critères à prendre en compte



Cadre global des modalités d'instruction

CRITERES Opération d'aménagement

Critère obligatoire

Critère facultatif



• CRITERE:

mixité sociale

INDICATEUR:

- au moins 20 % de logements locatifs sociaux
- une certaine diversité de la taille des lots

• CRITERE:

continuité avec le tissu urbain existant

INDICATEUR:

Contigüité au tissu urbain existant sur deux côtés. Dérogation dans le cas où l'un des deux côtés jouxte une zone naturelle intégrée au tissu urbain. Dérogation également en cas de zone urbaine remplie, en évitant cependant dans ce cas l'urbanisation linéaire le long des voies (cf schéma de principe cijoint)



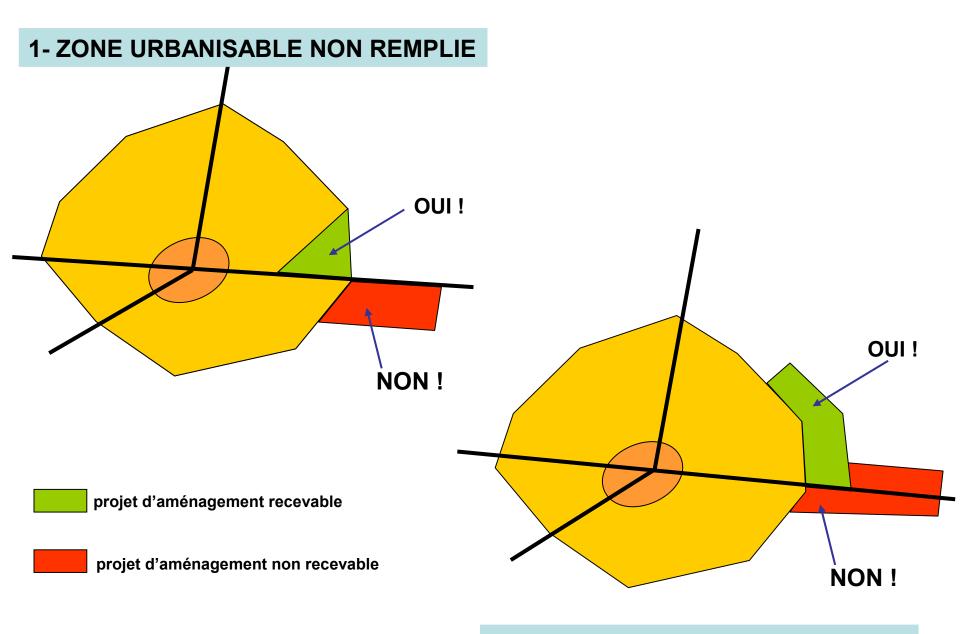
• CRITERE:

insertion urbaine et paysagère

INDICATEUR:

Accroche au tissu urbain existant, déplacements doux, arbres et talus remarquables, bâti réhabilité, murs conservés, mesures compensatoires...

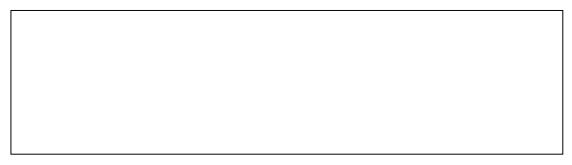
CRITERE: continuité avec le tissu urbain existant



2- ZONE URBANISABLE REMPLIE

OPERATION D'AMENAGEMENT Extrait de la notice-type

C. INSERTION URBAINE ET PAYSAGERE oui non Comment l'opération prend-elle en compte le tissu urbain existant, le quartier et l'environnement ?



Accroche à la morphologie urbaine oui non Bâti réhabilité oui non

Déplacements doux oui non

Maintien d'arbres remarquables, de talus oui non Murs conservés oui non

Mesures compensatoires oui non

(replantations, reconstitution...)



→ Justifier sur les pièces du permis d'aménager (notice, plan état actuel et plan de masse), afin de juger de l'état initial et de l'état final, une fois le projet réalisé.

CRITERE:

densité

INDICATEUR:

Densité minimale brute 15 logt/ha hors pôle urbain 25 logt/ha pôle urbain
 avec instruction particulière en cas de pente ou d'absence d'assainissement collectif

CRITERE:

degré d'imperméabilisation

INDICATEUR:

• % surface imperméabilisée de l'opération hors emprise des bâtiments inférieure à 20% en extension urbaine et à 30 % en renouvellement urbain



CRITERE : orientation

INDICATEUR:

 bonne orientation globale du terrain, pente favorable à l'ensoleillement, absence d'effets de masque au sud, protection par rapport aux vents dominants en hiver

• CRITERE:

qualité de la desserte interne

INDICATEUR:

- voirie traversante
- hiérarchie des voies pour les opérations importantes (fonction, largeur, traitement)
- parking visiteurs externe ou mutualisation

CRITERE:

desserte TC et déplacements lents

INDICATEUR:

- présence d'une desserte TC à moins de 500 m du centre de l'opération
- présence intégrée d'un réseau de déplacements lents





CRITERE :

réutilisation des friches en zone urbaine

INDICATEUR:

ancien usage urbain autre qu'habitat (activités commerciales, industrie, serres, entrepôt, équipements)...

CRITERE :

gestion durable des eaux de surface

INDICATEUR:

utilisation de techniques alternatives innovantes (noues, bassins paysagers, réservoirs ...) favorisant l'infiltration et la rétention

• CRITERE:

gestion des déchets

INDICATEUR:

- Gestion innovante des déchets et de leur collecte (conteneurs enterrés à la charge de l'aménageur, compostage collectif, action de communication ...)
- Avis du service collecte de Morlaix Communauté



CRITERES Opération de logement social

Critère obligatoire

Critère facultatif



OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL

CRITERE
 performance énergétique

INDICATEUR

 Niveau de performance atteint sur l'ensemble des logements (THPE de 2009 à 2012, BBC à partir de 2013 pour les nouvelles opérations, sauf évolution du CG et du CR)

à justifier par le label ou le rapport du bureau d'études thermiques

· CRITERE:

gestion de l'eau

matériel hydro-économe

INDICATEUR:

Fiche descriptive du matériel hydro- économe

• CRITERE:

densité

INDICATEUR:

 Densité minimale brute 15 logt/ha hors pôle urbain, 25 logt/ha pôle urbain, avec instruction particulière en cas de pente ou d'absence d'assainissement collectif





OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL Extrait de la notice-type

*C. DENSITE	oui nor

L'opération respecte-t-elle la densité minimale requise ?

a – nombre t	total de log	gements	I	I

Rappel: POLE URBAIN, densité minimale brute 25 logts/ha HORS POLE URBAIN, densité minimale brute 15 logts/ha

N.B. Instruction particulière en cas de pente ou d'absence d'assainissement collectif pour tenir compte des équipements prévus par l'étude de sol.



OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL

CRITERE :

sensibilisation des locataires aux bonnes pratiques

(eau, énergie, déchets)

INDICATEUR

 Modalités prévues pour la sensibilisation des locataires

CRITERE :

energies renouvelables

(solaire thermique, photovoltaïque, bois, biomasse)

INDICATEUR

L'opération fait-elle appel aux énergies renouvelables sur l'ensemble des logements pour l'eau chaude ? Une réflexion a t-elle été engagée pour le chauffage ?

· CRITERE:

récupération de l'eau de pluie

INDICATEUR:

 Justificatif des dispositifs techniques utilisées





OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL

 CRITERE : gestion des déchets

INDICATEUR:

- Gestion innovante des déchets et de leur collecte (conteneurs enterrés, compostage collectif, action de communication...)
- Avis du service collecte de Morlaix Communauté

 CRITERE : utilisation de matériaux écologiques

INDICATEUR:

- Les matériaux écologiques doivent correspondre à la liste établie par Morlaix-Communauté.
- Pour que le critère soit validé, il est nécessaire qu'il soit utilisé un matériau de chaque catégorie (construction, isolation et décoration-revêtement-électricité) et ce sur la totalité du projet.



OPERATION D'ACQUISITON-AMELIORATION

CRITERE :

sensibilisation des locataires aux bonnes pratiques

(eau, déchets, énergie)

CRITERE:

Modalités prévues pour la sensibilisation des locataires

CRITERE :

réduction de la consommation énergétique

CRITERE:

Consommation énergétique future inférieure ou égale à la classe D



OPERATIONS D'AMENAGEMENT, DE LOGEMENT SOCIAL, D'ACQUISITION-AMELIORATION

nombre de critères nécessaires pour l'obtention des aides

aides					
NOMBRE DE CRITERES	OPERATION D'AMENAGEMENT	OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL	OPERATION D'ACQUISITION- AMELIORATION		
OBLIGATOIRE	5	3	2		
FACULTATIF	3	5	0		
		3			
TOTAL	11	8	2		
En rouge le r	nombre de critères	gécessaires à l'	b <u>f</u> ention de		

AIDE AUX OPÉRATIONS D'AMENAGEMENT

Modalités d'instruction

ELIGIBILITE

Opérations d'aménagement à vocation habitat

- Aide attribuée au maître d'ouvrage de l'opération
- ZAC communales ou de Morlaix Communauté à vocation habitat, ou lotissement communal ou privé à vocation habitat et soumis à demande de permis d'aménager
- DUREE
- 2010-2012 (dossier déposé de la date de délibération au 30/10/2012)
- Prolongation au 30/10/2013 ensuite



AIDE AUX OPÉRATIONS D'AMENAGEMENT

Modalités d'instruction

MONTANT AU LOGEMENT

— forfait de 400 € par logement sur l'ensemble des logements familiaux de l'opération (accession/social)

DEPOT DU DOSSIER

 Dépôt de dossier après dépôt du Permis d'aménager et avant début des travaux de viabilisation



AIDE AUX OPÉRATIONS D'AMENAGEMENT

Modalités d'instruction

COMPOSITION DU DOSSIER

- Formulaire -type fourni par Morlaix Communauté
- pièces jointes issus de la demande du Permis d'aménager
- Justificatifs techniques pour 2 critères (eau et déchets)

QUI INSTRUIT?

- Services Habitat Logement et Aménagement de l'espace de Morlaix
 Communauté avec appui de Héol
- Intervention de Héol et du service Aménagement de l'espace de Morlaix Communauté en amont du projet en accompagnement des demandeurs

DECISION / VERSEMENT

 Décision par arrêté / Versement intégral à l'achèvement des travaux de viabilisation

CONTRÔLE

 Visite de l'opération par Héol et le service Aménagement de l'espace de Morlaix Communauté



AIDE AUX OPÉRATIONS DE LOGEMENT SOCIAL

Modalités d'instruction

ELIGIBILITE

Opérations de logement locatif social éligibles aux autres aides de Morlaix Communauté aux opérations de logement social (annexe aux délibérations des 21 janvier et 21 juillet 2008)

DUREE

- Opérations en programmation HLM de Morlaix Communauté de 2009 à 2012
- Prolongation en 2013 ensuite



MONTANT

 1000 € par logement ou équivalent logement dans les limites de l'enveloppe globale de 1 600 000 € prévue dans le PLH

AIDE AUX OPÉRATIONS DE LOGEMENT SOCIAL

Modalités d'instruction

DEPOT DU DOSSIER

- Pas de dépôt de dossier spécifique
- Dépôt dans le cadre de la demande d'agrément de l'opération de logement social, avant le 15 octobre de chaque année

(Exception pour les opérations de la programmation 2009 : dépôt d'un complément de dossier avec notice et pièces sur la période décembre 2009-janvier 2010)

- COMPOSITION DU DOSSIER joint au dossier d'agrément
- Formulaire-type fourni par Morlaix Communauté
- Pièces jointes exclusivement issues d'une demande d'agrément

et d'une demande de permis de construire

- Certains justificatifs techniques réunis dans une notice spécifique développement durable (exemple : rapport bureau d'études thermiques, justificatifs de matériel hydro-économe etc...)
- Propositions des entreprises (appels d'offres) transmises dans le dossier d'agrément, ou, dès qu'elles sont connues, si dépôt du dossier d'agrément sur estimatif



AIDE AUX OPÉRATIONS DE LOGEMENT SOCIAL Modalités d'instruction

DECISION

Arrêté du Président de Morlaix Communauté

VERSEMENTS

 Comme l'ensemble des aides au logement social en direction des organismes HLM :

40% au démarrage du chantier 60% à son achèvement

CONTROLE

Visite par Héol des logements achevés

